Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-104

Affectation définitive des résultats 2024 - Budget principal
(Finances)

7.1
Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**18**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**30**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte financier unique (CFU) à intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le cadre budgétaire et comptable permet cependant de reprendre les résultats avant le vote du compte financier unique. On parle alors de reprise anticipée des résultats.
Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire des résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Ils seront définitivement arrêtés lors du vote du compte financier unique.
Pour l'exercice 2025, le Conseil municipal a choisi de reprendre les résultats de manière anticipée dès le vote du budget primitif 2025 pour le budget principal.

Les résultats définitifs pour l'exercice 2024 du budget principal arrêtés par le comptable et l'ordonnateur se présentent comme suit :

Résultat définitif cumulé à la fin de l'exercice 2024 au CFU					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	37 978 713,81	57 379 963,16	95 358 676,97
	Recettes réalisées (1)	B	20 407 594,20	57 192 057,83	77 599 652,03
	Restes à réaliser (RAR)	C	1 570 295,36	0,00	1 570 295,36
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	37 692 689,60	61 379 963,16	99 072 652,76
	Dépenses réalisées (1)	E	28 570 393,51	52 043 628,37	80 614 021,88
	Restes à réaliser (RAR)	F	1 116 331,94	0,00	1 116 331,94
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-8 162 799,31	5 148 429,46	-3 014 369,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-286 024,21	4 000 000,00	3 713 975,79
Solde (Inv.) ou résultat de clôture (Fonc.)	Excédent / déficit	G+H	-8 448 823,52	9 148 429,46	699 605,94
Différences entre les RAR	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	453 963,42	0,00	453 963,42
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-7 994 860,10	9 148 429,46	1 153 569,36

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu la délibération DEL2025-041 du 25 mars 2025 approuvant la reprise anticipée du résultat 2024 du budget principal et sa prévision d'affectation au budget primitif 2025,

Vu la délibération DEL 2025-052 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget principal,

Vu le Compte Financier Unique de la Ville de Dreux pour l'exercice 2024 approuvé par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affection définitive du résultat de clôture du budget principal de l'exercice 2024,

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, la section d'investissement présentant un besoin de financement, il convient d'affecter une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement en investissement à hauteur de **7 994 860,10 € (article 1068)** et de reporter le solde en fonctionnement soit **1 153 569,36 € (chapitre 002)**.

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 6 voix contre : Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, **moins 1 abstention :** Sabine FRETEY

- Approuve l'affectation définitive des résultats 2024 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 9 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-104-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025